

### Une part importante de la richesse nationale consacrée aux dépenses de protection sociale en France et dans les pays du nord de l'Europe

En 2015, les prestations de protection sociale, tous risques confondus, atteignent 27,5 % du PIB dans l'UE-28, ce qui correspond à un montant de 7 800 en standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant (glossaire, annexe 5) [graphique 1]. Les prestations sociales en part de PIB reflètent l'importance économique globale de la protection sociale dans ces pays, celles en SPA indiquent le supplément de revenu qu'elles représentent pour leurs habitants. L'importance des systèmes de protection sociale varie fortement entre les pays de l'UE-15 d'une part, où les prestations représentent en moyenne 28,3 % du PIB (soit 8 900 SPA par habitant) et les 13 autres pays membres (NM-13) d'autre part, où la moyenne atteint 18,0 % du PIB (soit 3 700 SPA par habitant). La France a le niveau de prestations le plus élevé en part du PIB (32,0 %), mais se place en sixième position pour les dépenses de prestations sociales en SPA par habitant (10 100 SPA, soit 10 500 euros). Le Danemark occupe la deuxième position à la fois en part du PIB (31,1 %) et en SPA par habitant (11 000 SPA soit 14 900 euros). L'écart de classement résulte à la fois d'un niveau de PIB par habitant relativement moyen en France en comparaison européenne (11<sup>e</sup> rang sur 28 en 2015 en SPA) et d'un coût de la vie plus élevé que dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne. En effet, alors que ce pays consacre une moindre part de son PIB (27,9 %) aux prestations sociales, les dépenses par habitant y sont comparables en SPA. Le Luxembourg, le Danemark, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Suède versent les montants de prestations par habitant les plus élevés (dépassant les 10 000 SPA). Les pays du sud de l'Europe ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande ont des niveaux de prestations en SPA par habitant inférieurs à la moyenne UE-15. C'est également le cas en part du PIB, excepté pour l'Italie.

Dans l'UE, les systèmes de protection sociale jouent un rôle de stabilisateur automatique en période de crise. Toutefois, la stabilisation opérée diffère selon les pays et dépend de l'importance du système de protection sociale, des caractéristiques plus ou moins contra-cycliques des différentes prestations et de la durée de la crise (Commission européenne, 2016). Ainsi, après la récession de 2008-2009, la hausse automatique des prestations a permis une stabilisation du niveau de revenu disponible brut des ménages jusqu'en 2011. Mais, sous l'effet des politiques d'austérité et du fait de l'arrivée en fin de droits de nombreux demandeurs d'emplois, ce rôle de stabilisateur automatique n'a pas été suffisant pendant la récession de 2011-2012, induisant un recul du revenu disponible des ménages.

### Des prestations majoritairement versées en espèces

Les prestations sont en majorité versées en espèces dans

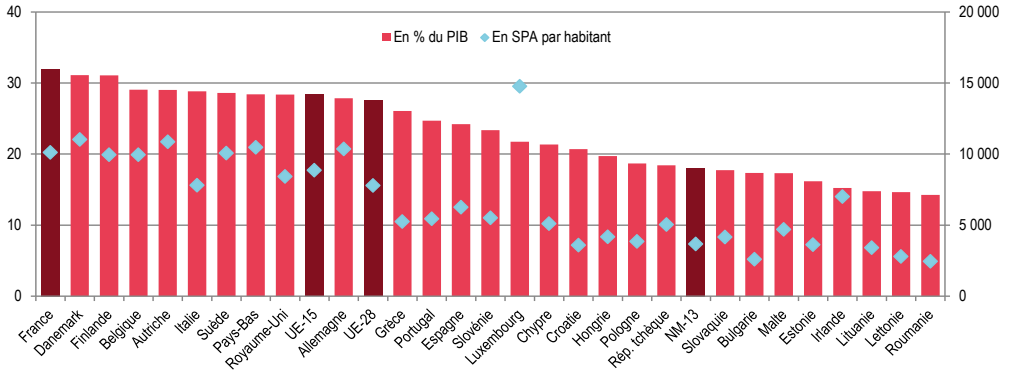
les pays de l'UE : 64 % en moyenne dans l'UE-15 et 71 % parmi les NM-13. Les différences, parfois marquées, entre pays sont liées à deux facteurs. En premier lieu, elles sont imputables à la part relative des différents risques dans le total des prestations (voir fiche 27), les proportions de prestations en nature étant généralement plus fortes que la moyenne pour certains risques sociaux, comme le risque maladie. En second lieu, cela tient au modèle de protection sociale qui prévaut : l'usage d'une prestation en espèces est libre, contrairement à celui d'une prestation en nature. Ainsi, la part des prestations en nature est plus élevée dans les pays du nord de l'Europe (47 % en Suède, 42 % au Royaume-Uni et 40 % au Danemark) [graphique 2]. Cela s'explique par une majorité de prestations famille-enfants dispensée en nature dans les pays scandinaves, sous forme de services de garde d'enfants. Dans ces mêmes pays, plus de 10 % des prestations vieillesse sont également versées en nature, sous forme de services d'assistance dans les tâches de la vie quotidienne ou d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie, par exemple. Enfin, dans ces pays, comme au Royaume-Uni ou en Autriche, plus de 20 % des prestations chômage sont versées en nature (contre 5 % ou moins dans les autres pays de l'UE-15) : ce sont principalement des prestations de formation professionnelle.

### 89 % des prestations versées sans condition de ressources

L'ensemble des prestations sont très majoritairement versées sans condition de ressources (89 % des prestations dans l'UE-15 et 96 % dans les NM-13). Les prestations du risque logement et pauvreté-exclusion sociale sont certes presque intégralement soumises à des conditions de ressources, mais elles ne représentent qu'une faible part du total versé. En revanche, les prestations des risques maladie et vieillesse-survie, qui représentent 75 % des prestations totales, sont, dans la plupart des pays, majoritairement versées sans condition de ressources. La part des prestations soumises à condition de ressources est donc relativement homogène dans l'UE-15 d'une part et les NM-13 d'autre part. Seuls le Danemark et l'Irlande se distinguent par une proportion de prestations soumises à des conditions de ressources largement supérieure à celle des autres pays (respectivement 36 % et 30 %) [graphique 3]. Au Danemark, cela est dû au fait que la majorité des prestations vieillesse et invalidité est délivrée sous condition de ressources (60 %). En Irlande, cela s'explique par deux facteurs. D'une part, la part des prestations chômage (78 %) et des prestations maladie (14 %) versées sous conditions de ressources est relativement importante. D'autre part, la structure démographique du pays est atypique : en raison d'une population jeune, les prestations de vieillesse-survie, majoritairement sans condition de ressources, ne représentent en Irlande que 33 % du total des prestations, contre 45 % en moyenne dans l'UE-15.

**Graphique 1 Ensemble des prestations de protection sociale en Europe en 2015**

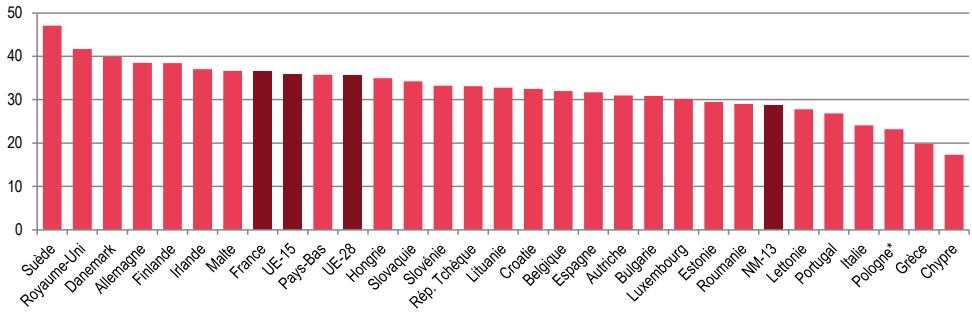
Prestations en % du PIB (échelle de gauche) et prestations en SPA par habitant (échelle de droite)



**Note** > Les NM-13 sont les 13 États membres ayant intégré l'Union européenne depuis 2004.  
 En Irlande, les données en part du PIB sont à interpréter avec précaution, le PIB prenant en compte les opérations comptables réalisées par des filiales de firmes multinationales créées en Irlande pour bénéficier du faible taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés.  
**Source** > Eurostat, Sespros.

**Graphique 2 Part des prestations versées en nature en Europe en 2015**

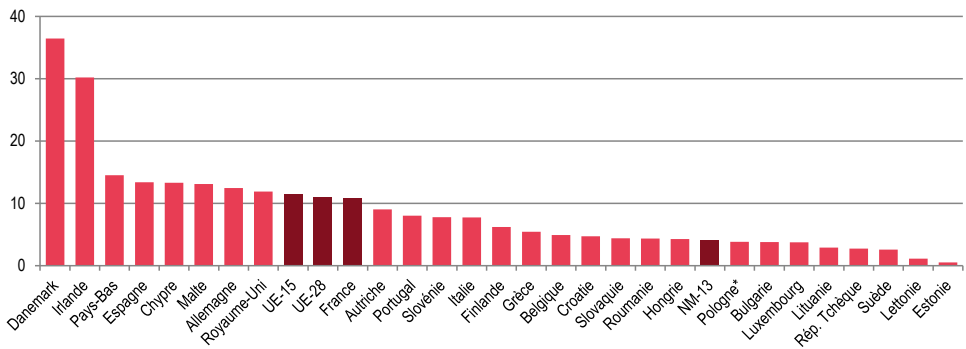
En % du total des prestations



\* Données 2014.  
**Source** > Eurostat, Sespros.

**Graphique 3 Part des prestations versées sous condition de ressources en Europe en 2015**

En % du total des prestations



\* Données 2014.  
**Source** > Eurostat, Sespros.

**Pour en savoir plus**

> **Commission européenne** (2016, décembre). Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2016 (ESDE), (chapitre 2.1. *The impact of social protection expenditure and automatic stabilisers*, pp.53-56).